

Résolution sur les études en français

(sur la base de la résolution adoptée par la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles du Parlement francophone des jeunes en juillet 2015 à Berne)

Luxembourg | 8-11 juillet 2017

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Luxembourg (Luxembourg) du 8 au 11 juillet 2017, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

- CONSTATANT** que nous sommes face à une montée en popularité de certaines langues internationales et que le français semble perdre son importance sur le plan international ;
- CONSIDERANT** que la langue française est le véhicule des cultures et valeurs francophones et qu'étudier en cette langue ouvre la porte à ces cultures riches et diversifiées ;
- SOULIGNANT** que le marché économique francophone constitue actuellement un poids économique fondamental dans le développement des affaires internationales et qu'il est appelé à s'accroître de façon considérable au cours des prochaines décennies ;
- CONSIDERANT** que la langue française est un atout et permet de multiplier ses chances sur le marché international de l'emploi et de pouvoir s'ouvrir les portes des entreprises francophones ;
- NOTANT** que les jeunes souhaitant se préparer à une vie professionnelle où d'autres langues sont prédominantes sont davantage poussés à se former dans une langue autre que le français ;
- CONSIDERANT** que l'appauvrissement des ressources et publications académiques en français au niveau post secondaire rend la formation en français moins attrayante et diminue les possibilités de publication scientifique et d'obtention de brevet en français ;
- INVITE** les parlements et les gouvernements de la Francophonie à renforcer le secteur de la diplomatie culturelle en établissant des instituts spécialisés dans la promotion de la culture francophone dans plusieurs domaines, notamment les arts, le cinéma, la littérature et l'apprentissage de la langue française ;
- ENCOURAGE** les États francophones à rendre l'apprentissage du français comme langue seconde plus attrayant afin d'élargir le nombre d'étudiants maîtrisant la langue française et ayant la possibilité de se former en cette langue ;

INVITE	la Francophonie à entreprendre une initiative de subvention des éditeurs de manuels scolaires traduits en français afin que le prix coûtant de ces manuels soit égal à la version en langue originale ;
INTERPELLE	les États francophones à adopter la langue française en tant que langue d'entreprise et de formation ;
EXHORTE	les États membres de la Francophonie à prendre part à une politique d'harmonisation qui consiste à assurer un suivi efficace quant à la formation et à la qualité de l'enseignement dans les instances éducatives de l'espace francophone ;
INCITE	la Francophonie et l'Agence universitaire de la Francophonie à renforcer les partenariats entre les universités francophones, à la fois entre les universités du Sud et entre les universités du Nord et du Sud ;
ENCOURAGE	la Francophonie et les états francophones à renforcer la mobilité internationale, le soutien financier et la continuité des allocations de bourses d'études pour les étudiants francophones ;
ENCOURAGER	l'Organisation internationale de la Francophonie en partenariat avec l'AUF à mettre sur pied un programme d'échange francophone de type Erasmus afin de promouvoir les cultures francophones et la formation universitaire en langue française.